

*Séance du mardi 30 octobre 2023*

Le **30 octobre 2023** à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bourgvallées se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune déléguée de Saint Samson de Bonfossé, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire de la commune de Bourgvallées, Claude JAVALET, le 26 octobre 2023, conformément aux articles L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : JAVALET Claude, CATHERINE Gabriel, GOULET Olivier, LÉBOUVIER Alain, GUIHENEUC Régine, ENGUERRAND Roger, BOULLOT Jean-Louis, BRIARD Marlène, GAUTIER Christelle, COULLERAY Didier, LERENARD Jacky, BOUILLON Magali, ASSELIN Grégory, GIRAULT Natacha, VILLAIN Laëtitia, LEREBOURS Marie-Astrid, LEVEZIEL Adeline, ENÉE Jennifer, LECOEUR Benjamin, JAVALET Aurélie, HOREL-DELVILLE Chantal, HERVIEU Jean-Claude.

Absents excusés : Fabienne LECLER donnant pouvoir à Régine GUIHENEUC, Catherine DESHAYES donnant pouvoir à Gabriel CATHERINE

Absents non excusés : LIENARD Edwige, MARIE Romain

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoir : 2

Nombre de voix délibérantes : 24

Mme Régine GUIHENEUC a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

✓ *D-2023-099 : Election du Maire-Délégué de la Mancellière-Sur-Vire*

Monsieur Le Maire informe que Serge DESVAGES a été informé le 23 octobre 2023 de l'acceptation du préfet par courrier du 16 octobre 2023 de sa démission. Serge DESVAGES a également souhaité démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

Il convient donc d'élire le nouveau maire-Délégué de la commune déléguée La Mancellière-Sur-Vire.

Sans préjuger de la décision du conseil municipal sur le maintien ou non des communes déléguées, nous devons procéder dans tous les cas à l'élection du Maire Délégué de La Mancellière-Sur-Vire. Car les 6 maires délégués devront se positionner.

Monsieur le Maire rappelle que les maires délégués sont élus par le conseil municipal de la commune nouvelle, parmi ses membres. Il rappelle qu'en l'application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, les Maires délégués sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Maire propose un candidat au poste de maire délégué de La Mancellière sur Vire : M. Olivier GOULET.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autre candidat. Aucun candidat ne se présente.

Le conseil municipal procède donc au vote

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 24 ( 22 présents et 2 pouvoirs)

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 3

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Suffrages obtenus : (dans l'ordre alphabétique)

GOULET Olivier : 19 voix

HERVIEU Jean-Claude : 2 voix

Monsieur Olivier GOULET a été proclamé maire délégué de la commune déléguée de La Mancellière sur Vire dès le premier tour.

✓ *D-2023-100 : Fixation de l'ordre du tableau du conseil municipal*

Conformément au CGCT, l'ordre du tableau du conseil municipal est fixé de la manière suivante : le maire de la commune nouvelle, les adjoints au Maire élus (par ordre de présentation sur la liste), puis les conseillers municipaux dont l'ordre est déterminé de la manière suivante : entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ; pour les conseillers appartenant à une même liste, par l'âge des candidats et non pas leur rang de présentation sur la liste.

*Les maires délégués, bien qu'adjoint au maire de droit, sont considérés comme de « simples » conseillers municipaux dans l'ordre du tableau de la commune nouvelle.*

Ainsi, le tableau du conseil municipal de Bourgvallées est arrêté ainsi :

1. JAVALET Claude
2. LECLER Fabienne
3. CATHERINE Gabriel
4. DESHAYES Catherine
5. GOULET Olivier
6. LEBOUVIER Alain
7. GUIHENEUC Régine
8. ENGUERRAND Roger
9. BOULLOT Jean-Louis
10. LIENARD Edwige
11. TORCHIO-BRIARD Marlène
12. GAUTIER Christelle
13. COULLERAY Didier
14. LERENARD Jacky
15. BOUILLON Magali
16. ASSELIN Grégory
17. GIRAULT Natacha
18. MARIE Romain
19. VILLAIN Laëtitia
20. LEREBOURS Marie-Astrid
21. LEVEZIEL Adeline
22. ENÉE Jennifer
23. LECOEUR Benjamin
24. JAVALET Aurélie
25. HOREL DELVILLE Chantal
26. HERVIEU Jean-Claude

Le premier dans le tableau du conseil municipal de même sexe que le conseiller communautaire sortant est Gabriel CATHERINE, selon l'information de la Préfecture. M. Catherine est donc le troisième conseiller communautaire de Bourgvallées.

✓ D-2023-101 : Interrogation sur le maintien des communes déléguées.

Lors des questions diverses de la réunion du 24 octobre 2023, certains maires délégués ont souhaité s'en remettre aux conseillers municipaux pour connaître leur position quand au maintien ou non des communes déléguées.

Donc M. Le maire pose la question : maintient-t-on les communes déléguées ?

Les conseillers municipaux sont invités à exprimer leur avis. A l'unanimité, le conseil municipal souhaite maintenir les communes déléguées en cours de mandat.

✓ **Questions diverses**

- ✓ La prochaine réunion de conseil municipal est prévue le 28 novembre 2023
- ✓ Les vœux du maire sont prévus le 12 janvier 2024 à 19h à Saint-Romphaire
- ✓ Le pot de fin d'année offert aux agents communaux est prévu le 15 décembre 2023 à la salle des Fêtes de Saint-Samson-de-Bonfossé à partir de 19h
- ✓ La prochaine réunion de conseil municipal 28 novembre 2023 à 20h30
- ✓
- ✓ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15 minutes

JVALET	Claude		LERENARD	Jacky	
LECLER	Fabienne	Absente-pouvoir à Régine GUIHENEUC	BOUILLON	Magali	
CATHERINE	Gabriel		ASSELIN	Grégory	
DESHAYES	Catherine	Absente-pouvoir à Gabriel CATHERINE	GIRAULT	Natacha	
GOULET	Olivier		MARIE	Romain	
LEBOUVIER	Alain		VILLAIN	Laëtitia	
GUIHENEUC	Régine		LEREBOURS	Marie- Astrid	
ENGUERRAND	Roger		LEVEZIEL	Adeline	
BOULLOT	Jean-Louis		ENÉE	Jennifer	
LIENARD	Edwige		LECOEUR	Benjamin	
BRIARD	Marlène		JVALET	Aurélie	
GAUTIER	Christelle		HOREL- DELVILLE	Chantal	
COULLERAY	Didier		HERVIEU	Jean-Claude	